

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 02 ET 3 OCTOBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROVU DI U PRUGETTU D'ACCUNCIAMENTU DI A
CRUCIVIA TRÀ L'ANZIANA RT 10 È L'ANZIANA RD 230,
NANTU À U TERRITORIU DI A CUMUNA DI TAGLIU È
ISULACCIU

APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU
CARREFOUR ENTRE L'EX-ROUTE TERRITORIALE 10 ET
L'EX-ROUTE DÉPARTEMENTALE 230, SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TAGLIU È
ISULACCIU

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'Assemblée de Corse l'approbation du projet d'aménagement du carrefour entre l'ex-route territoriale 10 et l'ex-route départementale 230, sur le territoire de la commune de Tagliu è Isulacciu et acquisitions foncières nécessaires.



Plan de situation

Le plan pluriannuel d'investissements des infrastructures de transport approuvé par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2017 rappelle que l'ex-route territoriale 10 entre Bunifaziu et Lucciana au lieu-dit Casamozza est un des axes structurants majeurs du réseau routier corse.

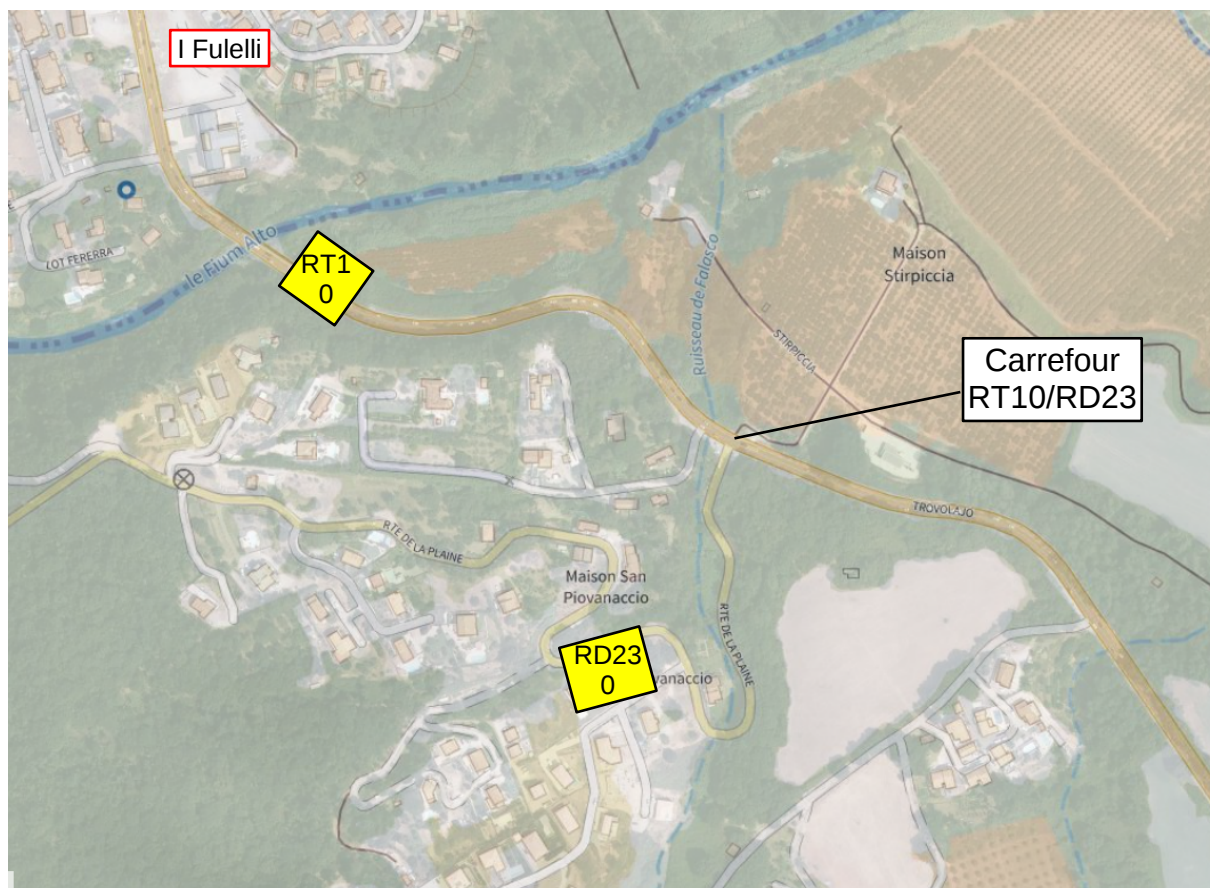
Le programme prévoit notamment des actions d'aménagement sur les points d'échange le long de l'ex-RT 10, afin de fluidifier et sécuriser la circulation.

L'aménagement du carrefour entre l'ex-RT 10 et l'ex-RD 230 sur la commune de Tagliu

è Isulacciu fait partie des actions à réaliser.

Ce carrefour se situe en effet sur une section de l'ex-RT 10 caractérisée par :

- Un trafic dense (17 000 véhicules par jour tous sens confondus en moyenne à I Fulelli, commune d'A Penta di Casinca et 11 000 véhicules par jour à Prunete, commune de Cervioni),
- Une succession des courbes serrées défavorables à la visibilité,
- Une urbanisation qui commence à se densifier à l'approche de l'agglomération bastiaise, d'où une multiplication des accès directs sur l'ex-RT.



Le carrefour actuel

Le carrefour actuel est un carrefour en T non aménagé, situé dans une courbe à la sortie sud d'I Fulelli, au niveau de l'accès menant à Tagliu è Isulacciu. Bien qu'il soit situé hors agglomération, il dessert la majeure partie de la commune.

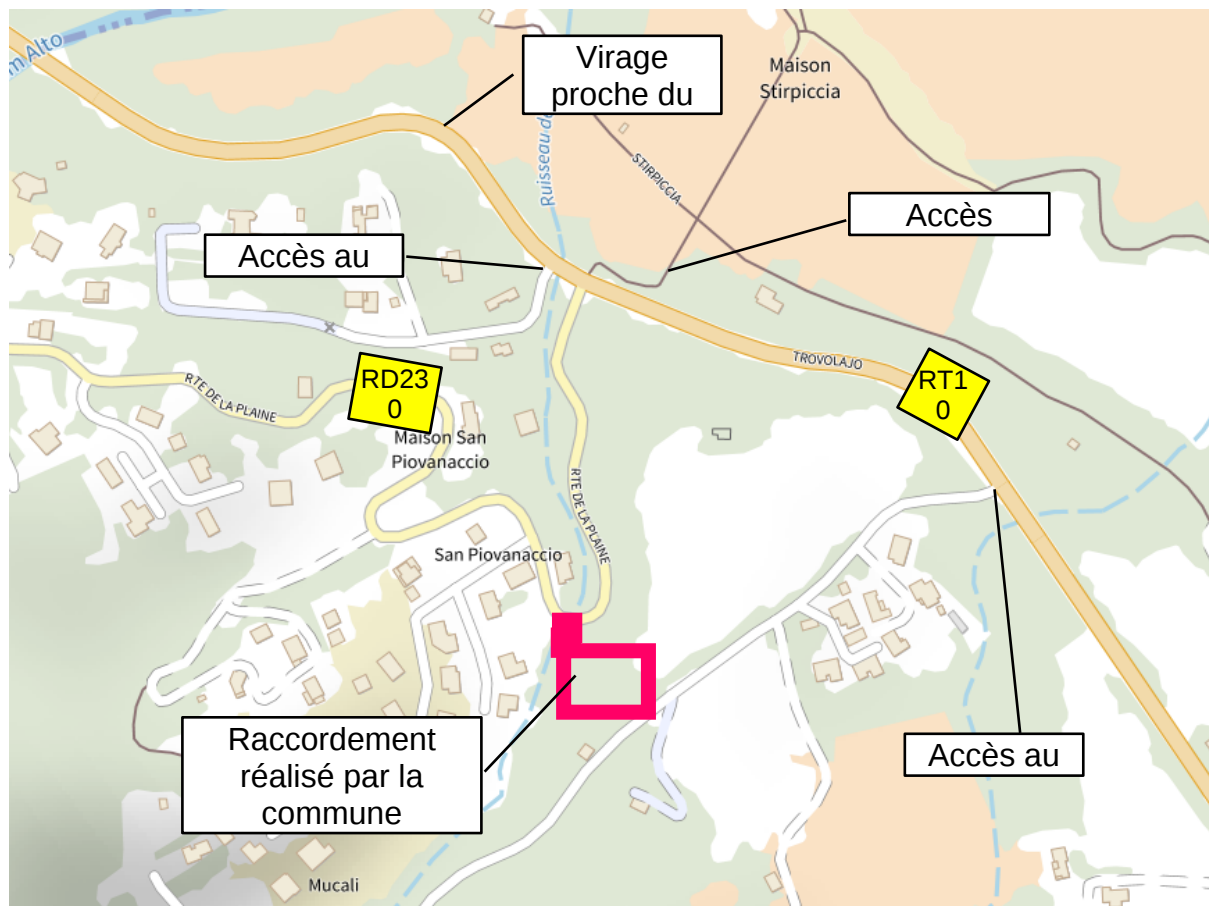
Ce carrefour est particulièrement dangereux car il est combiné avec plusieurs accès sur l'ex-route territoriale :

- À environ trente mètres au nord, un accès dessert une dizaine d'habitations.
- Directement dans le carrefour, en face du raccordement avec l'ex-RD 230, un autre accès dessert des exploitations agricoles.
- Enfin, au sud du carrefour, se trouve un accès à très faible visibilité, desservant également une dizaine d'habitations.

Concernant ce dernier accès, la commune de Tagliu è Isulacciu a engagé des travaux visant à le supprimer, en créant une liaison directe entre cet îlot d'habitations et l'ex-

RD 230. L'objectif est de supprimer définitivement cet accès à l'ex-RT, dans une logique de regroupement des accès. Ce regroupement entraînera une augmentation du trafic au niveau du carrefour ex-RT 10 / ex-RD 230, renforçant ainsi la nécessité de son aménagement.

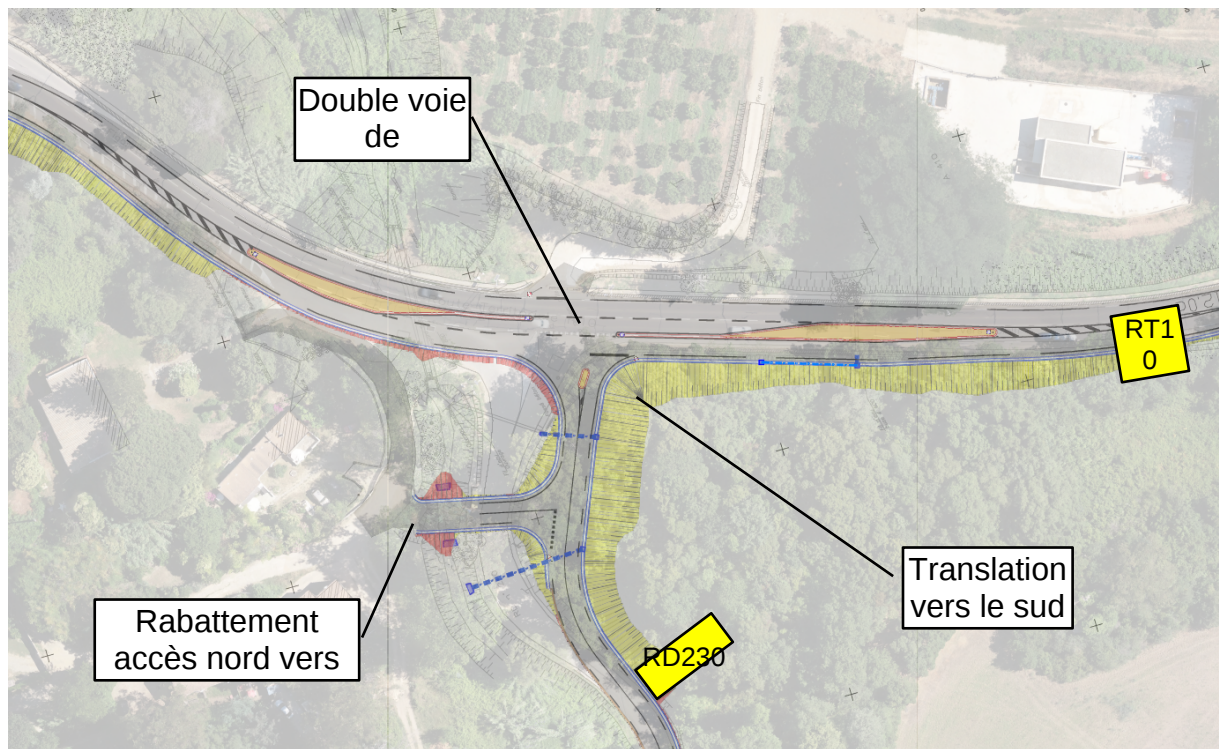
En conséquence, l'aménagement de ce carrefour apparaît justifié.



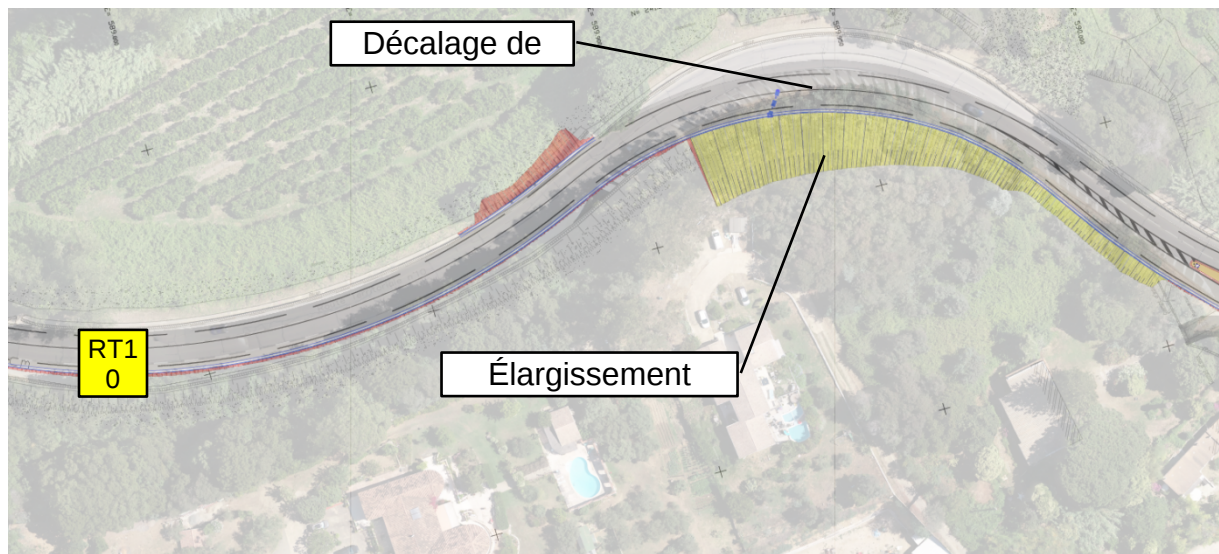
Les enjeux du carrefour actuel

Le projet prévoit plusieurs aménagements visant à sécuriser et fluidifier la circulation :

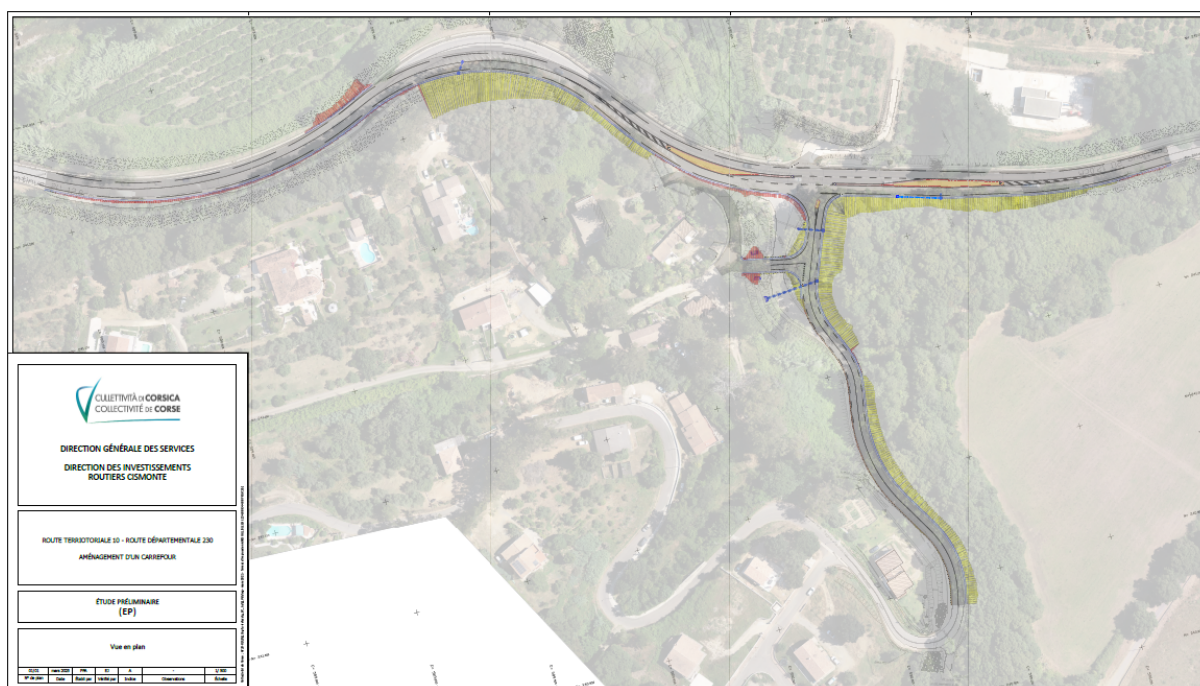
- La création d'une voie centrale de type « double tourne-à-gauche », encadrée par des îlots, permettant le stockage des véhicules en attente de franchissement des voies de l'ex-RT 10, que ce soit en direction de l'ex-RD 230 ou des exploitations agricoles,
- Le déplacement de l'accès situé au nord, qui sera désormais raccordé directement à l'ex-RD 230,
- Le déplacement du carrefour vers le sud, afin d'augmenter les distances de visibilité,
- Le rescindement du virage au nord pour agrandir le rayon de la courbe et également améliorer la visibilité.



Détail du carrefour



Détail du rescindement du virage au nord



Vue globale du projet d'aménagement

Ce projet nécessite l'acquisition d'environ 8 861 m² d'emprises.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 721 400 € TTC.

Il est décomposé ainsi :

Travaux	
Estimation des travaux HT	1 394 280,15 €
Divers et aléas (10 %)	139 428,02 €
Total général arrondi	1 534 000 €
TVA (10 %)	153 400 €
Montant total des travaux TTC	1 687 400 €
Foncier	
Acquisitions foncières (8 861 m ²)	20 000 €
Frais annexes liés à la procédure d'expropriation	14 000 €
Montant total des frais fonciers	34 000 €
Montant global de l'opération	1 721 400 €

L'opération, hors agglomération, est financée par la Collectivité de Corse à 100 % sur l'imputation budgétaire 1212-0230A pour les acquisitions foncières.

Cette opération est inscrite au PPI des infrastructures de transports 2026/2030.

Il vous est proposé de créer une nouvelle opération 1132S079.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement du carrefour entre l'ex-RT 10 et l'ex-RD 230 situé sur le territoire de la commune de Tagliu è Isulacciu.
- **D'AFFECTER** les crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement sur une nouvelle opération 1132S079 pour un montant de 1 800 000 €.

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation du projet soit à l'amiable par actes notariés ou par actes passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer les procédures administratives et réglementaires en vue de la réalisation de cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.